



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES


AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 16 février 2026, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro S.Q.-25-05 (suite numérique 628-2026) concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions-cuisines.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 17^E JOUR DE FÉVRIER 2026.


Jean-Sébastien Nadeau,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 17 février 2026.

En foi de quoi, je donne certificat ce 17^e jour du mois de février 2026.


Jean-Sébastien Nadeau